



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



PV JURY D'APPEL N° 04 EN DATE DU 26/01/2012

Étaient présents : BELGHOUL.M & GOURARA .H. & BENARBIA .M.

Ordre du jour :

➤ **AFFAIRES JURY D'APPEL**

AFFAIRE N°11 : appel sur décision du club : J.S.Arzew.

- ☞ Vu la lettre d'appel de J.S.A concernant la suspension du joueur Hachemi Mohamed Amine Lic N° 011 du club J.S.A catégorie U19.
- ☞ Vu le paiement des droits d'appel.
- ☞ Après étude du dossier du joueur Hachemi Mohamed Amine Lic N° 011 du club J.S.A catégorie U19.
- ☞ Vu que le joueur a purgé plus de la moitié de la sanction (08 mois).
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- **Appel recevable dans la forme et dans le fond.**
- **Levée de suspension du joueur Hachemi Mohamed Amine Lic N° 011 du club J.S.A catégorie U19**
- **Les sanctions financières sont maintenues dans leurs totalités.**

AFFAIRE N°12 : appel sur décision du club : H.B.C.Tlemcen

- ☞ Vu la lettre d'appel de H.B.C.Tlemcen concernant la suspension infligée au manager BELAID .M. Lic N°082 du club H.B.C.Tlemcen.
- ☞ Après étude du dossier du manager BELAID .M. Lic N°082 du club H.B.C.Tlemcen.
- ☞ Vu le paiement des droits d'appel.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- **Appel recevable dans la forme et dans le fond.**
- **Il est infligé une suspension de Quatre (04) matchs ferme à partir du 16 janvier 2012**
- **Les sanctions financières sont maintenues dans leurs totalités.**

**TOUTES LES DECISIONS PARUES SUR LE PRÉSENT PV. PRENNENT
EFFET A COMPTER DU 26-01-2012**

Secrétaire de séance
GOURARA.H.

LE PRÉSIDENT DU JURY D'APPEL
BELGHOUL.M